



**PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**  
**DU 08 SEPTEMBRE 2014**  
**À 20H00**

**1- Adoption de l'ordre du jour**

**2- Adoption des procès-verbaux**

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 04 août 2014.

**3- Administration financière**

3.1 Comptes à payer.

**4- Administration générale**

4.1 CPE (Échéancier).

4.2 Modification à la législation municipale.

4.3 Rencontre pour les fêtes.

4.4 Information concernant l'acquisition d'une timbreuse semi-automatique.

4.5 Le rendez-vous des papilles.

4.6 Destruction des archives.

4.7 Annulation d'un compte.

4.8 Dossier 808 chemin Gazaille (réclamation).

**5- Sécurité publique et sécurité civile**

5.1 Démission de monsieur Alex Bienvenue à titre de pompier volontaire et de premier répondant.

5.2 Achat d'une veste d'intervention pour premier répondant.

5.3 Achats divers.

5.4 Formation autosauvetage.

5.5 Formation sur le module de prévention de PG Solutions.

5.6 Attestation ULC du camion 665.

**6- Transport routier**

6.1 9<sup>e</sup> rang : entérinement des ententes avec les propriétaires riverains.

6.2 Dossier Éric Ducharme (ponceau d'entrée).

6.3 6<sup>e</sup> rang : dossier madame Diane Pichette.

6.4 Adjudication de la soumission pour l'achat de la rétrocaveuse.

6.5 Plainte de madame Sandra Thibodeau concernant le stationnement face à l'école.

6.6 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

6.7 Adjudication de la soumission pour les travaux dans les 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> rang et rang de l'Égypte.

**7- Hygiène du milieu**

7.1 Bassin de rétention.

7.2 Proclamation de la semaine québécoise de réduction des déchets 2014.

**8- Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

8.1 Délai relatif à la résolution 275-08-2014 (installations septiques).

8.2 Demande de dérogation mineure du règlement d'urbanisme numéro 2006-22 pour le non-respect de la marge avant pour le 963 rue des Pins (lot 3 842 060).

8.3 Demande de dérogation mineure du règlement d'urbanisme numéro 2006-22 pour le non-respect du frontage minimum du lot 3 841 796 (futur lot 5 579 102).

8.4 Demande de dérogation mineure du règlement d'urbanisme numéro 2006-22 pour le non-respect du nombre maximum de bâtiments accessoires sur un terrain dans le village ainsi que pour la superficie maximale de l'ensemble des bâtiments accessoires au 1434 rue Principale, lot 3 841 796 (futur lot 5 579 101).

**9- Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque**

9.1 Achat d'un taille-haie.

9.2 Pose de prises électriques supplémentaires.

**10- Avis de motion**

**11- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture**

**12- Affaire(s) nouvelle(s)**

**13- Période de questions.**

**14- Levée de l'assemblée**